



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes



RSM OUEST SARL
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex

MANITOU BF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

MANITOU BF

430 Rue de l'Aubinière BP 249 44158 ANCENIS CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RSM OUEST SARL
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex
SIREN 864800388 RCS Nantes



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes



RSM OUEST SARL
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex

MANITOU BF

430 Rue de l'Aubinière BP 249 44158 ANCENIS CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société MANITOU BF S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MANITOU BF S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisions pour garanties

Risque identifié

Comme précisé dans la note 10.1 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe comptabilise des provisions destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 34,5 millions d'euros au 31 décembre 2023, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où un dysfonctionnement significatif ou dangereux est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit car elle comporte un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés en raison de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus de recensement de la population soumise à garantie ou devant faire l'objet d'une campagne de rappel et d'évaluation de ces provisions ;
- Tester les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et ainsi que ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous tendant ces hypothèses ;

- Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;
- Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
- Apprécier le caractère approprié des informations données dans la note 10.1 aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MANITOU BF par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG SA et du 28 juin 1989 pour le cabinet RSM OUEST.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la 5ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM OUEST dans la 34ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 18 avril 2024

KPMG SA

Saint-Herblain, le 18 avril 2024

RSM OUEST

Gwenaël CHEDALEUX

Associé

Céline BRAUD

Associée

7.1. COMPTES CONSOLIDÉS

7.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2023
Chiffre d'affaires	Note 4.2.1	2 361 627	2 871 312
Coût des biens et services vendus	Note 4.2.2	-2 049 278	-2 383 640
Frais de recherche & développement	Note 4.2.3	-34 924	-40 365
Frais commerciaux, marketing & service	Note 4.2.4	-127 376	-153 012
Frais administratifs	Note 4.2.4	-66 659	-81 557
Autres produits et charges d'exploitation	Note 4.2.5	1 247	-1 187
Résultat opérationnel courant		84 638	211 552
Produits et charges opérationnels non courants	Note 4.2.6	-2 357	-3 902
Résultat opérationnel		82 281	207 650
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		1 986	2 535
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		84 267	210 185
Produits financiers		38 007	55 113
Charges financières		-42 270	-71 193
Résultat financier	Note 12.2.1	-4 263	-16 080
Résultat avant impôts		80 004	194 105
Impôts	Note 11	-24 950	-50 600
Résultat net		55 054	143 505
Part du groupe		54 725	143 391
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		329	114

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		2022	2023
Résultat net part du groupe	Note 9.2	1,43	3,75
Résultat net dilué par action	Note 9.2	1,43	3,75

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2023
Résultat de la période		55 054	143 505
Éléments recyclables du résultat global			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-71	38
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		9 422	-12 692
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change		4 069	-102
Effet d'impôts		-1 034	17
Éléments non recyclables du résultat global			
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		5 943	-1 721
Effet d'impôts		-1 507	449
Total des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		16 822	-14 010
Résultat global de la période		71 877	129 495
Dont part revenant au groupe		71 609	129 364
Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		268	130

7.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	Montant net au 31 décembre 2023
Goodwill	Note 6.1	3 221	5 880
Immobilisations incorporelles	Note 6.1	69 665	88 509
Immobilisations corporelles	Note 6.2	256 436	302 230
Droit d'utilisation des actifs loués	Note 7	19 228	21 665
Titres mis en équivalence	Note 15	19 160	20 718
Créances de financement des ventes	Note 12.1.2	2 343	577
Autres actifs non courants	Notes 8.3 et 12.1.2	12 654	11 889
Impôts différés actifs	Note 11	13 062	17 846
Actifs non courants		395 770	469 313
Stocks et en-cours	Note 8.1	717 978	881 570
Créances clients nettes	Note 8.2	488 635	644 892
Impôts sur les résultats	Note 11.1	10 084	12 834
Autres actifs courants	Notes 8.3 et 12.1.2	89 978	102 510
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 12.1.2	60 704	54 165
Actifs détenus en vue de la vente		0	0
Actifs courants		1 367 379	1 695 971
Total actif		1 763 148	2 165 284

PASSIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	Montant net au 31 décembre 2023
Capital social	Note 9	39 668	39 668
Primes		46 098	46 098
Actions propres		-23 820	-23 884
Réserves et résultats nets - part du groupe		728 874	832 872
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		790 821	894 755
Participations ne donnant pas le contrôle		759	427
Capitaux propres		791 579	895 182
Provisions non courantes	Note 10.1	34 833	39 865
Dettes financières non courantes	Note 12.1.3	138 759	150 875
Dettes locatives non courantes	Note 7.2	14 973	16 404
Autres passifs non courants	Note 8.4	6 654	15 028
Impôts différés passifs	Note 11	4 086	4 856
Passifs non courants		199 304	227 027
Provisions courantes	Note 10.1	26 727	27 819
Dettes financières courantes	Note 12.1.3	142 622	300 708
Dettes locatives courantes	Note 7.2	6 006	6 959
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 8.4	420 341	467 633
Impôts sur les résultats	Note 11	4 437	8 742
Autres passifs courants	Note 8.4	172 132	231 214
Passifs courants		772 265	1 043 075
Total passif		1 763 148	2 165 284

7.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2021	39 668	46 098	4 367	-23 998	684 109	750 244	1 019	751 263
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	9 461	-	7 423	16 884	-61	16 822
Résultat net	-	-	-	-	54 725	54 725	329	55 054
Résultat global	-	-	9 461	-	62 148	71 609	268	71 877
Charges liées aux plans d'options	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-30 614	-30 614	-53	-30 667
Actions propres	-	-	-	178	-89	90	-	90
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires	-	-	-7	-	64	57	-268	-212
Engagements d'achat de titres de minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-565	-565	-206	-771
Au 31 décembre 2022	39 668	46 098	13 821	-23 820	715 054	790 820	759	791 579
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-12 707	-	-1 320	-14 026	16	-14 010
Résultat net	-	-	-	-	143 391	143 391	114	143 505
Résultat global	-	-	-12 707	-	142 071	129 364	130	129 495
Charges liées aux plans d'options	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-24 126	-24 126	-244	-24 371
Actions propres	-	-	-	-64	-	-64	-	-64
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires	-	-	-2	-	-148	-150	-218	-368
Engagements d'achat de titres de minoritaires	-	-	-	-	-728	-728	-	-728
Autres	-	-	-	-	-364	-364	-	-364
Au 31 décembre 2023	39 668	46 098	1 113	-23 884	831 759	894 755	427	895 182

7.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Résultat de l'exercice		55 054	143 505
Résultat des sociétés mises en équivalence net des dividendes		-1 503	-1 408
Dotations aux amortissements des actifs corporels et incorporels		54 911	60 735
Dotations (reprises) des provisions et pertes de valeur		3 673	4 597
Charges d'impôts (exigibles et différés)		24 950	50 600
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		-87	-536
Capacité d'autofinancement		136 998	257 493
Impôts versés		-20 842	-52 903
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 8	-209 501	-236 736
Variation des actifs et passifs liés aux machines données en location		-11 122	-20 480
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles		-104 466	-52 626
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-20 839	-32 427
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-72 693	-72 609
Variation des fournisseurs d'immobilisations		1 076	11 523
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		598	928
Acquisitions de participation avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		-3 274	-2 706
Cessions de participation avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		0	0
Autres		-862	386
Flux nets de trésorerie sur opérations d'investissement		-95 994	-94 905
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société		-30 667	-24 371
Acquisitions (cessions) d'actions propres		178	-64
Rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle		-212	-366
Variation des autres actifs et passifs financiers	Note 12.1.3	64 634	154 574
Remboursement des dettes locatives	Note 12.1.3	-6 405	-7 707
Autres	Note 12.1.3	-4 567	-1 760
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		22 961	120 307
Variation de la trésorerie nette		-177 499	-27 224
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		192 712	15 996
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		783	418
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		15 996	-10 810

7.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société Manitou BF SA et de ses filiales (l'ensemble constituant Manitou Group), ainsi que les intérêts du groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros.

Les comptes consolidés de Manitou Group ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mars 2024.

Les règles et principes comptables sont identifiés par un cadre d'une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

NOTE 1.1.1 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES D'APPLICATION OBLIGATOIRE AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2022.

Les autres normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2023, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe, notamment :

- amendements à IAS 1 : information à fournir sur les principes et méthodes comptables significatifs (« material » au sens d'IAS 1) ;
- amendements à IAS 8 : définition d'une estimation comptable ;
- amendements à IAS 12 :
 - impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
 - réforme fiscale internationale – règles du modèle Pilier 2 (cf. note 11.4).

NOTE 1.1.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES APPLICABLES PAR ANTICIPATION AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Les nouvelles normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023 n'ont pas été adoptées par le groupe :

- amendement à IFRS 16 : dette de loyers dans une opération de cession-bail ;
- amendement à IAS 7 et IFRS 7 : accords de financement des dettes fournisseurs ;

- amendement à IAS 1 : classement des dettes en courant/non courant, et passifs non courants assortis de covenants ;
- amendement à IAS 21 : absence de convertibilité.

NOTE 1.2 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-après.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Le groupe revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Ces estimations peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les résultats réels peuvent donc être différents de ces estimations.

Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait éventuellement résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels (dont les écarts d'acquisition) et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. note 6) ;
- provisions, notamment provisions pour garanties et provisions pour litiges (cf. note 10) ;
- avantages du personnel (cf. note 5) ;
- valorisation des instruments financiers (cf. note 12.2.2) ;
- actifs d'impôts différés (cf. note 11) ;
- valorisation des droits d'utilisation des actifs loués et passifs de loyers (cf. note 7).

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

	Note
Acquisition d'easyLi	Note 3.2
Acquisition de GI.ERRE SRL	Note 3.2
Fin des contentieux avec JCB	Note 10.2

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION



PRINCIPES COMPTABLES

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles il exerce directement ou indirectement un contrôle (les filiales) sont intégrés globalement. Il y a contrôle lorsque le groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il détient plus de 20 % des droits de vote dans la société.

Le groupe Manitou consolide également par la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (coentreprises). Le contrôle conjoint est un partenariat qui prévoit le contrôle commun du groupe avec au moins un autre partenaire sur la société.

À l'exception de Manitou Group Finance et de Manitou Finance Ltd. mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence consiste à enregistrer, dans l'état de la situation financière consolidée du groupe, sa participation dans les sociétés.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées et les résultats internes au groupe sont éliminés (plus-values, profits ou pertes sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés au moment où le contrôle est exercé.

VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, actifs et passifs éventuels de l'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post-acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. En application d'IFRS 5, ces actifs sont alors évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ils cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs destinés à la vente. Dans le cas de titres mis en équivalence, la mise en équivalence s'arrête dès lors que l'actif remplit les conditions d'application d'IFRS 5.

Selon la norme IFRS 5, une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente et la sortie implique la perte du contrôle.

Les actifs non courants destinés à la vente sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

MÉTHODES DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVISES

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euros.

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal qui est généralement la monnaie locale) est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés (l'euro) sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture de change en vigueur à la date de clôture de chaque bilan (aussi appelé cours de clôture) ;
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice. Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composantes distinctes des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières ;
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture, sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

NOTE 3.1 ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

EXERCICE 2023

Société	Pays	Date d'opération	% d'intérêt	
			Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
ACQUISITION				
easyLi	France	Jan. 2023	-	100,0%
GI.ERRE SRL	Italie	Mar. 2023	-	100,0%
PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE				
Manitou PS	Royaume-Uni	Mai 2023	85,0%	90,0%

■ easyLi

Le 23 janvier 2023, le groupe a pris une participation de 82 % de la société easyLi, spécialisée dans la conception et la production de batteries lithium-ion. Cette opération permet au groupe de se doter de compétences spécifiques dans le cadre de sa transition énergétique. Basée à Poitiers (France), la société easyLi a un effectif de 18 collaborateurs et a enregistré un chiffre d'affaires de 0,9 million d'euros en 2023.

Des options croisées d'achat et de vente ont été contractées avec les minoritaires sur 18 % du capital. Le groupe prend en compte ces options dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui est de 100 % au 31 décembre 2023. Une dette actualisée pour l'investissement de 0,6 million d'euros a été constatée à ce titre (complément de prix, cf. note 12.1.3). Une dette sociale a également été comptabilisée à hauteur de 0,1 million d'euros entre l'estimation de la valeur de rachat des actions et leur valeur nominale, différence qualifiée comme un supplément de rémunération.

Par ailleurs, un plan de BSPCE* avec option de rachat d'actions a été mis en place pour inciter les dirigeants et membres du personnel concernés à participer au développement de l'activité d'easyLi au sein du Groupe. Une dette sociale a été constatée pour 0,1 million d'euros à ce titre (paiement en actions IFRS 2, cf. note 5.4).

* Définition des BSPCE dans la partie 8.5 de l'URD 2023.

■ GI.ERRE SRL

Le 1^{er} mars 2023, le groupe a acquis l'intégralité des parts de la société italienne GI.ERRE SRL, basée à Castelfranco, en Italie, et spécialisée dans les activités de service pour les produits Manitou. La société GI.ERRE SRL a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros avec un effectif de 17 employés.

■ Manitou PS

En mai 2023, le groupe Manitou a complété sa participation dans la société Manitou PS (Royaume-Uni), elle-même détentrice de 100 % du capital social de Mawsley Machinery, et détient désormais 90 % du capital social de la société. L'impact de cette opération n'est pas significatif sur les états financiers du groupe.

Aucune cession n'a eu lieu au cours de la période.

EXERCICE 2022

Le groupe a fait l'acquisition de l'entité MN-Liftek Oy en mai 2022, consolidée en intégration globale.

Il a également pris une participation complémentaire sur la société LiftRite Hire & Sales Pty Ltd, déjà consolidée en intégration globale, portant son pourcentage de détention à 100 % du capital social de la société. L'impact de cette opération n'est pas significatif sur les états financiers du groupe.

Une nouvelle société, Manitou Center Singapore, a été créée à Singapour afin d'exploiter les activités Manitou Center, détenues antérieurement par Manitou Asia.

Société	Pays	Date d'opération	% d'intérêt	
			Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
ACQUISITION				
MN-Liftek Oy	Finlande	Mai 2022	-	100,0%
PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE				
LiftRite Hire & Sales Pty Ltd	Australie	Déc. 2022	95,5%	100,0%

Aucune cession n'a eu lieu au cours de la période.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU GROUPE

	31 décembre 2022	31 décembre 2023
INTÉGRATION GLOBALE		
Sociétés productrices	5	6
Sociétés distributrices	28	28
SOUS-TOTAL	33	34
Autres sociétés	6	8
TOTAL	39	42
MISE EN ÉQUIVALENCE		
Sociétés de financement	2	2
TOTAL	41	44

NOTE 3.2 INCIDENCE DES ACQUISITIONS

La comptabilisation du regroupement de la société MN-Liftek a été réalisée de manière définitive.

La comptabilisation du regroupement des sociétés easyLi et GI.ERRE SRL a été réalisée sur des bases provisoires.

	en milliers d'euros	easyLi	GI.ERRE SRL	Total
Coût des acquisitions		-2 980	-3 502	-6 482
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales acquises		2 017	1 759	3 776
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise		-963	-1 743	-2 706
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		0	0	0
Incidence des acquisitions et cessions sur la trésorerie du groupe		-963	-1 743	-2 706

	en milliers d'euros	easyLi	GI.ERRE SRL	Total
Trésorerie nette des sociétés acquises		2 017	1 759	3 776
Immobilisations		452	456	908
Droit d'utilisation des actifs loués		223	546	769
Actifs financiers courants		43	0	43
BFR		248	91	339
Provisions courantes et non courantes		-49	-172	-220
Dettes financières		-1 404	0	-1 404
Passifs de loyers		-223	-546	-769
Juste valeur des actifs nets des participations complémentaires		1 307	2 135	3 442

L'affectation du prix d'acquisition au 31 décembre 2023 est présentée dans le tableau ci-après :

	en milliers d'euros	easyLi	GI.ERRE SRL	Total
Coût des acquisitions (en numéraire)		2 980	3 502	6 482
Variation de la dette sur acquisition de titres		610	0	610
Juste valeur des actifs nets des participations acquises		1 307	2 135	3 442
Écart d'acquisition		2 283	1 367	3 650

Le goodwill provisoire de la société MN-Liftek Oy, comptabilisé initialement au 31 décembre 2022, a été affecté à hauteur de 1 million d'euros à la marque Liftek, sur la base d'une expertise indépendante. Le goodwill ressort ainsi à 1,7 million d'euros.

La détermination des goodwill d'easyLi et de GI.ERRE SRL sont provisoires au 31 décembre 2023, l'estimation de la juste valeur de la contrepartie transférée et son affectation sont en cours d'analyse à la date de clôture.

La contribution aux principaux agrégats du compte de résultat consolidé de l'acquisition est la suivante :

en milliers d'euros	2023	Périmètre constant*	Écart
Chiffre d'affaires	2 871 312	2 868 381	2 931
Résultat opérationnel courant	211 552	211 695	-143
% CA	7,4%	7,4%	0,0%

L'impact des variations de périmètre sur l'année 2023 est de 2,9 millions d'euros et de -0,1 million d'euros, respectivement sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés.

* Le périmètre constant se caractérise par les éléments suivants :

- pour les sociétés acquises en N-1, déduction de leur contribution, du 1^{er} janvier de l'exercice en cours, au mois anniversaire de leur acquisition ;
- pour les sociétés acquises en N, déduction de leur contribution, du mois anniversaire de leur acquisition, au 31 décembre de l'exercice en cours.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

NOTE 4.1 INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 4.1.1 RÉSULTAT PAR DIVISION



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe.

Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires ;
- résultat opérationnel ;
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Les informations sectorielles sont communiquées sur la base de l'organisation opérationnelle du groupe, soit avec deux divisions :

- la division Produits regroupe l'ensemble des sites de production français, italien, américains et indien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mât industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués, aux nacelles élévatrices, aux chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, aux tractopelles et aux télescopiques. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marques Manitou, Gehl, Mustang by Manitou ;
- la division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financement, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de service après-vente (pièces de rechange, formations techniques, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géolocalisation, formations utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun des clients du groupe dans sa chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient.

Ces deux divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

	Division Produits		Division S&S		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
<i>en milliers d'euros</i>						
Chiffre d'affaires	1 971 774	2 472 435	389 854	398 878	2 361 627	2 871 312
Coût des biens et services vendus	-1 767 637	-2 094 671	-281 641	-288 970	-2 049 278	-2 383 640
Marge sur coût des ventes	204 137	377 764	108 213	109 908	312 349	487 672
En %	10,4%	15,3%	27,8%	27,6%	13,2%	17,0%
Frais de recherche et développement	-34 924	-40 068	0	-297	-34 924	-40 365
Frais commerciaux, marketing et service	-71 779	-85 716	-55 597	-67 296	-127 376	-153 012
Frais administratifs	-55 287	-66 875	-11 371	-14 681	-66 659	-81 557
Autres produits et charges d'exploitation	1 525	-1 505	-278	318	1 247	-1 187
Résultat opérationnel courant	43 671	183 600	40 967	27 952	84 638	211 552
En %	2,2%	7,4%	10,5%	7,0%	3,6%	7,4%
Produits et charges opérationnels non courants	-2 188	-4 070	-168	167	-2 357	-3 902
Résultat opérationnel	41 483	179 531	40 798	28 119	82 281	207 650
En %	2,1%	7,3%	10,5%	7,0%	3,5%	7,2%
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	1 986	2 535	1 986	2 535
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	41 483	179 531	42 785	30 654	84 267	210 185

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires, intégrée dans la division Services & Solutions, bénéficie de services portés par la division Produits (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéfices, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions à la division Produits. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de cinq ans ressort à 3,90 %

en Europe et aux États-Unis, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nettes des charges ou des produits de redevance.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions. Les informations par secteur opérationnel utilisées par le management du groupe n'intègrent pas ces différents éléments.

NOTE 4.1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires 2022					en M€ et % du total	Chiffre d'affaires 2023				
EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL		EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL
690	733	364	185	1 972	Division Produits	826	914	531	202	2 472
29%	31%	15%	8%	83%		29%	32%	18%	7%	86%
140	130	72	48	390	Division S&S	145	134	68	52	399
6%	5%	3%	2%	17%		5%	5%	2%	2%	14%
830	862	436	233	2 362	TOTAL	971	1 048	599	254	2 871
35%	37%	18%	10%	100%		34%	37%	21%	9%	100%

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

LES PRINCIPAUX PAYS EN % DE CHIFFRE D'AFFAIRES

	en %	2022	2023
France		20%	18%
États-Unis		13%	15%
Royaume-Uni		10%	9%
Italie		8%	7%
Allemagne		6%	6%
Belgique		4%	4%
Espagne		4%	4%
Pays-Bas		2%	3%
Australie		4%	3%
Canada		3%	3%



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants, décrits ci-dessous, avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la quote-part du groupe des résultats nets des sociétés mises en équivalence. Il comprend :

- le chiffre d'affaires (note 4.2.1) ;
- le coût des biens et services vendus (note 4.2.2) ;
- les frais de recherche et développement (note 4.2.3) ;
- les frais commerciaux, marketing et service et les frais administratifs (note 4.2.4) ;
- les autres produits et charges d'exploitation (note 4.2.5) ;
- les produits et charges opérationnels non courants (note 4.2.6).

Le groupe utilise le résultat opérationnel comme principal indicateur de performance.

NOTE 4.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES



PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il est principalement constitué de :

- ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers ;
- de pièces de rechange et d'accessoires ;
- de location de matériels ;
- de prestations de gestion de parc de matériels ;
- de prestations diverses (extensions de garantie).

Il figure net :

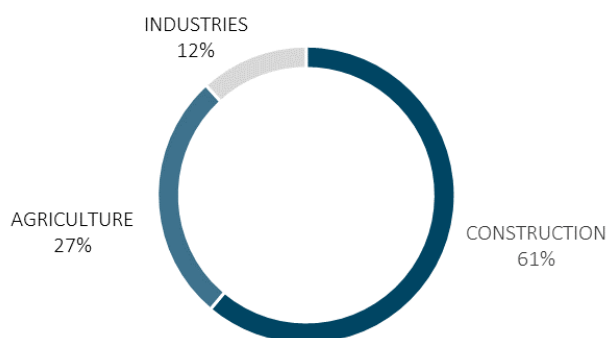
- de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- des retours de marchandises ;
- des rabais et des remises ;
- des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les ventes de produits sont comptabilisées lorsque le groupe a honoré son engagement de prestation envers l'acquéreur, et que le contrôle lié aux produits lui a été transféré. En général, cela correspond au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (s'il s'agit de concessionnaires indépendants) ou lors de leur livraison au client final (s'il s'agit des ventes directes). Dans le cas des prestations de services, le produit est reconnu lorsque la prestation est réalisée. Ainsi, pour les extensions de garantie, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros	Ventes de biens				Ventes de services				TOTAL			
	2022	en %	2023	en %	2022	en %	2023	en %	2022	en %	2023	en %
Europe du Sud	812	35%	951	34%	18	36%	20	37%	830	35%	971	34%
Europe du Nord	850	37%	1 034	37%	13	26%	14	27%	862	37%	1 048	37%
Amériques	434	19%	597	21%	2	4%	2	3%	436	18%	599	21%
APAM	216	9%	236	8%	17	34%	17	32%	233	10%	254	9%
TOTAL	2 312	100%	2 818	100%	49	100%	53	100%	2 362	100%	2 871	100%

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ



La vente de services est exclusivement réalisée par la division S&S (Services & Solutions). Le montant du chiffre d'affaires des ventes de services est donc attribuable seulement à cette division.

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représentant pas plus de 2 % du chiffre d'affaires total.

NOTE 4.2.2 COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS



PRINCIPES COMPTABLES

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main-d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

	en milliers d'euros	2022	2023
Achats matières		-1 623 777	-1 880 248
Main-d'œuvre directe et indirecte		-224 550	-269 715
Dotations aux amortissements*		-42 217	-47 229
Autres		-158 734	-186 449
Coût des biens et services vendus		-2 049 278	-2 383 640

* Dont 4,6 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2023 (3,9 millions d'euros en 2022).

NOTE 4.2.3 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais de personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de développement qui respectent les critères de la norme IAS 38 peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes (note 6.1).

Les charges de l'exercice intègrent les frais de recherche, les frais d'étude et de développement non activés en application des critères cités en note 6.1, ainsi que la dotation aux amortissements des frais de développement activés.

Le crédit d'impôt recherche en France, dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles », est payé par l'État. Si la société bénéficiaire du crédit d'impôt recherche est redevable de l'impôt sur les sociétés, ce crédit sera imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il sera remboursé par l'État dans un délai de trois ans. Le crédit d'impôt recherche n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de recherche et de développement dans la marge opérationnelle du groupe au rythme où les coûts financés sont reconnus au compte de résultat.

	en millions d'euros	2022	2023
Total des dépenses engagées		48 865	56 890
Frais de développement capitalisés		-13 941	-16 525
Total frais de recherche et développement		34 924	40 365

NOTE 4.2.4 FRAIS COMMERCIAUX, MARKETING ET SERVICE ET FRAIS ADMINISTRATIFS



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnel et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance-crédit, coûts des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissements des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions supports (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

	en milliers d'euros	2022	2023
Charges externes		-61 352	-70 688
Frais de personnel		-109 486	-132 516
Dotations nettes aux amortissements (hors production)*		-9 320	-9 478
Autres**		-13 877	-21 887
Frais commerciaux, marketing et service et frais administratifs		-194 034	-234 568

* Dont 2,8 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2023 (2,7 millions d'euros en 2022).

** Concerne essentiellement des commissions.

NOTE 4.2.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	en milliers d'euros	2022	2023
Cession d'actifs		-112	178
Autres produits		2 150	1 887
Autres charges		-2 494	-2 391
Dotations nettes aux provisions		1 703	-862
Total autres produits et charges d'exploitation		1 247	-1 187

NOTE 4.2.6 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS



PRINCIPES COMPTABLES

CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeur (impairment) ;
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels ;
- les frais d'acquisition et d'intégration ;
- les produits relatifs à des « badwill » ;
- les résultats de cessions des titres consolidés ;
- les coûts de restructuration ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

	en milliers d'euros	2022	2023
Coûts de personnel liés aux réorganisations		-38	-360
Impairment d'actifs financiers		0	
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges		298	2 302
Autres produits et charges non récurrents		-2 617	-5 844
Total autres produits et charges d'exploitation		-2 357	-3 902

En 2023, ce résultat comprend des charges opérationnelles non courantes nettes à hauteur de 3,9 millions d'euros, dont 5,1 millions d'euros de frais de litige, 1,7 million d'euros de coûts liés à la croissance externe et un produit de 3,5 millions d'euros lié à l'externalisation d'un plan de pension.

En 2022, les autres produits et charges non récurrents comprenaient des charges relatives à la destruction de matériels par une tempête sur le site de Madison (États-Unis) pour 0,8 million d'euros, des charges d'honoraires d'avocat de 0,6 million d'euros dans le cadre d'un litige en cours et 0,6 million d'euros de coûts liés à la croissance externe.

NOTE 4.2.7 EBITDA

	en milliers d'euros	2022	2023
Résultat opérationnel		82 281	207 650
Amortissements		54 908	60 744
EBITDA avec engagement de location		137 189	268 394
Annulation de la charge des loyers de contrats qualifiés précédemment de location simple		-7 538	-8 661
EBITDA sans engagement de location		129 651	259 733

NOTE 5 LES AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 5.1 EFFECTIFS

	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Cadres	1 413	1 537
Agents de maîtrise	80	81
ETD	1 398	1 489
Ouvriers	2 118	2 357
Total	5 009	5 464

NOTE 5.2 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

	en milliers d'euros	2022	2023
Salaires, primes et indemnités*		-226 404	-271 357
Intéressement et participation		-13 217	-21 027
Avantages au personnel		-8 188	-8 317
Charges sociales et taxes sur salaires		-72 588	-82 274
Charges de personnel hors intérim et refacturations		-320 397	-382 975
Intérim et autres		-42 454	-54 757
Total charges de personnel		-362 850	-437 732

* Avant capitalisation des coûts de R&D.

NOTE 5.3 LES AVANTAGES AU PERSONNEL



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels Manitou Group verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements

correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein de Manitou Group ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées ci-après.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable, des coûts de gestion des actifs.

NOTE 5.3.1 DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat ;
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail ;
- des régimes de pension et autres prestations de retraite pour certains employés ;
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis ;
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurances, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice. La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes.

	États-Unis	États-Unis	Royaume-Uni	France	Italie
	Pension Plan b	SERP	Pension	Indemnité de fin de carrière	Traitement de fin de rapport
Description	Plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1 ^{er} mai 2005 et gelé en termes d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1 % du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22 \$ par année de service. Ce plan a été externalisé au cours de l'année 2023.	Plan « non qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne.	Plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits.	Montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales (convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie).	Montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007.
Risques du plan	Voir-dessous	Risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie.	Voir ci-dessous	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007.
Stratégie d'investissement	Voir ci-dessous	Bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est financé via un « rabi trust ».	Voir ci-dessous	Contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.	Absence d'actif.

Pension Royaume-Uni : en 2022, le groupe a transféré la gestion des actifs à une compagnie d'assurances (buy-in). Du fait de ce buy-in, les risques du plan sont fort limités puisque les risques précédents (investissement et espérance de vie) ne sont plus d'actualité. La stratégie d'investissement est également placée sur ce contrat de buy-in. Cette opération avait généré en 2022 une perte estimée à 5 millions d'euros comptabilisée en perte actuarielle.

Pension Plan B États-Unis : en 2023, le groupe a externalisé l'ensemble de la gestion de ce plan auprès d'une compagnie d'assurances. De ce fait, le groupe ne supporte plus aucun risque. Cette opération n'a pas généré de perte ou de gain significatif sur la période. La provision pour risque non utilisée qui était inscrite dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 a été reprise dans les autres produits opérationnels non courants. Voir notes 4.2.6 et 10.1 de l'annexe des comptes consolidés.

NOTE 5.3.2 ÉVOLUTION

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	France		Royaume-Uni		Italie		États-Unis		Inde	
	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Évolution des salaires	4,30%	4,30%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	10,00%	9,00%
Évolution des retraites	n/a	n/a	5,00%	5,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	3,70%	3,15%	4,80%	4,50%	3,70%	3,15%	5,35%	5,00%	7,50%	7,00%

Une évolution de -0,5 % du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

en milliers d'euros	Europe (inc. France)	Royaume-Uni	États-Unis	Inde	TOTAL
Impact sur la dette actuarielle (DBO)	2 134	765	154	73	3 126
Impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC)	218	0	6	12	236

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2023, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RPEC MP-2022, publiée par la SOA (Society of Actuaries) en octobre 2022, n'a pas eu d'impact sur la dette actualisée.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 6,50 % au 31 décembre 2023. Une variation de 1 % de l'inflation médicale aurait un impact sur la dette actuarielle (DBO) de +0,1 million d'euros et n'aurait pas d'impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2023 se situent entre 37 et 55 % en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31 décembre 2023, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2022			31.12.2023		
	France	Royaume-Uni	États-Unis	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	13,90%		0,13%	12,90%		
Obligations	73,70%		77,20%	72,10%		100,00%
Autres actifs de couverture	12,40%	100,00%	22,66%	15,00%	100,00%	
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

RÉCONCILIATION DES POSTES DU BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

en milliers d'euros						31.12.2023
	France IFC	France autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	24 862	1 447	9 974	4 295	3 929	44 507
Juste valeur des actifs financiers	3 212	0	10 680	953	1 494	16 339
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-21 650	-1 447	706	-3 342	-2 435	-28 168
				Dont :	Provision	-29 884
					Actif	1 713

en milliers d'euros						31.12.2022
	France IFC	France autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	20 572	1 301	9 676	40 500	3 378	75 427
Juste valeur des actifs financiers	3 119		10 194	37 109	1 372	51 794
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-17 453	-1 301	518	-3 391	-2 006	-23 633
				Dont :	Provision	-25 409
					Actif	1 775

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

en milliers d'euros	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Engagement										
Début de période	29 670	21 873	15 830	9 677	50 053	40 517	3 689	3 378	99 242	75 444
Coût des services	2 616	1 823			136	67	295	395	3 047	2 285
Coût de l'actualisation	351	872	285	458	761	542	131	207	1 528	2 079
Prestations payées	-670	-511	-527	-807	-4 651	-7 807	-211	-200	-6 058	-9 325
Liquidation / réduction et autres						-29 932			0	-29 932
Coût des services passés		-206							0	-206
Entrée de périmètre		41						172	0	213
Pertes (gains) actuariels - expérience et hyp. démographiques	-484	398	833	-60	667	1 341	153	-127	1 168	1 552
Pertes (gains) actuariels - hypothèses financières	-9 610	2 019	-6 298	381	-10 207	122	-643	170	-26 758	2 692
Autres coûts	0		172	128	499	106	25	-2	696	232
Correction taux de change	0		-619	198	3 259	-661	-62	-60	2 578	-523
Fin de période	21 873	26 309	9 677	9 975	40 517	4 295	3 378	3 931	75 444	44 509
Actifs de couverture										
Début de période	3 069	3 119	21 826	10 194	46 324	37 109	1 464	1 372	72 683	51 794
Cotisations de l'employeur			0	0		0	153	152	153	152
Prestations payées	-599	-405	-527	-807	-3 998	-7 301	-23	-27	-5 147	-8 540
Rendement attendu des actifs	33	115	393	479	670	331	16	57	1 112	982
Écart rendement attendu / rendement réel du fonds	616	383	-10 770	605	-8 910	1 550	-258	-78	-19 322	2 460
Entrée de périmètre									0	0
Liquidation				0		-30 210		0	0	-30 210
Autres				0		0	20	22	20	22
Correction taux de change			-728	209	3 022	-526		0	2 295	-317
Fin de période	3 119	3 212	10 194	10 680	37 109	953	1 372	1 498	51 794	16 343
Réconciliation de la provision										
Début de période	-26 601	-18 754	5 996	518	-3 729	-3 408	-2 225	-2 006	-26 560	-23 649
Charge de l'année	-2 600	-2 403	-64	-107	-705	-662	-435	-578	-3 805	-3 750
Cotisations employeur	0	0	0	0	0	0	153	152	153	152
Prestations payées	71	106	0	0	653	506	188	173	911	785
SORIE	10 376	-2 005	-5 305	284	631	87	232	-85	5 932	-1 719
Entrée de périmètre		-41						-172	0	-213
Autres							20	22	20	22
Correction taux de change			-109	11	-237	135	62	60	-284	206
Fin de période	-18 754	-23 097	518	706	-3 388	-3 342	-2 006	-2 433	-23 633	-28 166
							Dont :	Provisions	-25 409	-29 884
								Actif	1 775	1 713

VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

IAS 19 révisé en milliers d'euros	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Coût des services	2 616	1 617	0	0	136	67	295	395	3 047	2 079
Coûts de l'actualisation	351	872	285	458	761	542	131	207	1 528	2 079
Rendement attendu des actifs	-33	-115	-393	-479	-670	-331	-16	-57	-1 112	-982
Reconnaissance des pertes/gains	-334	29						36	-334	65
Frais d'administration	0		172	128	499	384	25	-2	696	510
Charge nette	2 600	2 403	64	107	705	662	435	578	3 804	3 750

Une nouvelle loi visant à modifier l'âge de départ à la retraite de certains salariés a été adoptée en France au cours du premier semestre 2023. Cette loi allonge de 62 à 64 ans l'âge minimum légal de départ à la retraite avec des dispositions spécifiques applicables aux personnes ayant commencé à travailler avant 21 ans. L'impact de cette nouvelle loi sur le montant des provisions pour retraites du Groupe au 31 décembre 2023 est comptabilisé dans les coûts des services passés (produit de 0,2 million d'euros).

NOTE 5.4 RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

En contrepartie des services rendus, le groupe est susceptible d'octroyer à certains membres du personnel des plans fondés sur des actions réglées en actions ou en trésorerie. Le groupe comptabilise alors son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires, de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

NOTE 5.4.1 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Un plan de 700 BSPCE*, avec option de rachat des actions par Manitou BF, a été mis en place lors de l'acquisition d'easyLi. Les avantages accordés au titre de ce plan, évalué à la juste valeur au moment de l'attribution, constituent un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel, étalées par tranches, sur la durée d'acquisition des droits de l'avantage consenti (janvier 2023 – juin 2027) en contrepartie d'une dette sociale. Le groupe réexamine à chaque clôture conjointement la juste valeur et le nombre d'instruments exerçables en prenant en compte les nouvelles perspectives de performances, d'attributions et d'éventuels départs. La charge de personnel comptabilisée chez Manitou BF au titre d'IFRS 2 est de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2023.

* Définition des BSPCE dans la partie 8.5 de l'URD 2023.

NOTE 5.4.2 ATTRIBUTION DE PHANTOM SHARES

Le Directeur général bénéficie d'un plan de Phantom Shares par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera basé sur la valeur de l'action. Cette prime est soumise à des conditions de

performance et de présence. Un plan similaire a été mis en place pour les membres de l'Excom.

Au titre de l'exercice 2023, il a été attribué 42 500 Phantom Shares valorisées à 0,7 M€ (8 910 Phantom Shares attribuées en 2022 valorisées 0,2 M€).

NOTE 5.4.3 CHARGE RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Dans les comptes consolidés, l'avantage consenti aux bénéficiaires au titre des plans détaillés ci-dessus est comptabilisé en charges opérationnelles.

Les montants sont présentés ci-après :

Plan (en milliers d'euros)	Charges 2022	Charges 2023
Plan d'options de souscription		99
Phantom Shares	228	982
Autres		
Total	228	1 081

NOTE 5.5 RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Les montants totaux de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants sont les suivants :

en milliers d'euros	Mandataires sociaux non dirigeants		Mandataires sociaux dirigeants		Membres du Comité exécutif non mandataires	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Salaires	160	160			2 611	2 301
Mandats	525	585	1 693	1 213		
Indemnités supplémentaires						
Options attribuées						
Valorisation des options attribuées						
Options levées						
Provisions au bilan et engagements (provision pour primes ou indemnités)	345	446	378	903	879	2 359

Les informations sur la politique de rémunération sont disponibles dans le chapitre 5 de l'URD 2023.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NOTE 6.1 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 6.1.1 ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE



PRINCIPES COMPTABLES

Selon la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle est portée à l'actif si elle est identifiable (séparable, c'est-à-dire qu'elle peut être séparée de l'entité et être vendue, transférée, concédée par licence, louée ou échangée, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations) :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

GOODWILL

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition (goodwill) sont décrits en note 3, « Périmètre de consolidation ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou le procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts de personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

Les logiciels

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les logiciels acquis comme un moyen d'exploitation étant destinés à être conservés durablement par le groupe sont immobilisés.

Les coûts de configuration et de customisation liés à la mise en place d'un logiciel en mode SAAS (Software As A Service) sont immobilisés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif incorporel (création d'interfaces, adaptation du système d'information existant). Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés :

- en charges opérationnelles, lorsqu'ils sont réalisés en interne ;
- en charges opérationnelles ou en charges à étaler, lorsqu'ils sont réalisés par un prestataire externe, selon la nature des services rendus.

Les marques ainsi que les relations clients acquises et autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif s'ils répondent aux critères d'IAS 38.

Évaluation postérieure : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

Les amortissements sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Brevets	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Systèmes d'information complexes – ERP	7 ans
Frais de développement	5 ans

<i>en milliers d'euros</i>	Goodwill	Frais de développement	Logiciels	Marques	Relations clients et autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Montant brut au 31 décembre 2022	79 821	130 315	78 610	30 146	38 220	277 291
Acquisitions	0	16 671	1 001	0	14 755	32 427
Cessions	0	-7 336	-569	0	-12	-7 916
Variation de périmètre	2 659	687	-4	979	10	1 671
Autres	0	-461	-357	0	964	145
Écart de conversion	-2 806	-1 449	-374	-1 040	-1 067	-3 929
Montant brut au 31 décembre 2023	79 673	138 427	78 307	30 085	52 870	299 689
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022	-76 600	-81 674	-62 039	-30 047	-33 865	-207 626
Dotations	0	-6 936	-6 113	-178	-1 105	-14 332
Reprises	0	7 303	568	0	24	7 895
Variation de périmètre	0	-238	-20	0	-7	-265
Autres	0	-135	1 487	0	-1 348	5
Écart de conversion	2 806	827	264	1 042	1 011	3 143
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023	-73 793	-80 853	-65 854	-29 183	-35 289	-211 180
Montant net au 31 décembre 2022	3 221	48 641	16 570	99	4 355	69 665
Montant net au 31 décembre 2023	5 880	57 574	12 453	902	17 580	88 509

Les principaux investissements incorporels 2023 concernent les frais de développement pour 16,7 millions d'euros, les systèmes d'information pour 7,6 millions d'euros et les autres immobilisations incorporelles pour 8,2 millions d'euros.

NOTE 6.1.2 DÉTAIL DES GOODWILL NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2023
easyLi	0	2 283
MN Lifttek Oy	2 656	1 664
GI.ERRE SRL	0	1 367
Autres	566	566
Total	3 221	5 880

En 2023, l'acquisition d'easyLi et de GI.ERRE SRL a donné lieu à la comptabilisation de goodwill, sur des bases provisoires, respectivement pour 2,3 millions et 1,4 million d'euros.

Le goodwill définitif de Lifttek est de 1,7 million d'euros. Son montant a été ajusté de -1,0 million d'euros sur l'exercice 2023, et partiellement affecté à la marque Lifttek.



PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles correspondent à un actif physique que l'entreprise continuera à utiliser après l'exercice en cours. Elles concernent plusieurs types d'actifs : terrains, constructions, installations générales, outillage, matériel, véhicules, équipements informatiques, etc. Le groupe regroupe ses immobilisations corporelles en cinq postes :

- les terrains ;
- les constructions ;
- les installations techniques, matériel et outillage ;
- les autres immobilisations corporelles ;
- les immobilisations corporelles en cours.

Une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à l'actif lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissement différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 000 euros), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15 % de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La

base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Construction	Entre 20 et 30 ans ⁽¹⁾
Aménagement des terrains et des constructions	10 ans ⁽²⁾
Marché industriel	Entre 3 et 7 ans ⁽³⁾
Outillages industriels et moules	3 ans
Matériel de transport	
Voitures de tourisme	4 ans
Gros véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 3 et 5 ans ⁽⁴⁾
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Selon la qualité des bâtiments construits

(2) Excepté les agencements des biens loués qui sont amortis sur la durée de location du bien

(3) Selon le type de matériel

(4) Selon le type d'équipement

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de huit ans.

TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

	Terrains	Bâtiments	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
<i>en milliers d'euros</i>						
Montant brut au 31 décembre 2022	61 463	209 113	239 238	116 656	32 193	658 664
Acquisitions	1 686	2 696	13 947	26 311	48 466	93 106
Cessions	-14	-57	-2 585	-2 448	0	-5 104
Variation de périmètre	0	39	45	1 160	2	1 246
Autres	852	17 242	17 793	-8 006	-38 503	-10 623
Écart de conversion	-417	-1 665	-2 371	-2 111	-662	-7 226
Montant brut au 31 décembre 2023	63 571	227 367	266 067	131 562	41 495	730 063
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022	-13 594	-126 406	-194 519	-67 709	0	-402 228
Dotations	-1 583	-8 768	-17 029	-11 543	0	-38 923
Reprises	11	46	2 327	2 253	0	4 637
Variation de périmètre	0	-4	-118	-646	0	-768
Autres	0	0	6	5 789	0	5 794
Écart de conversion	73	723	1 755	1 102	0	3 653
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023	-15 093	-134 409	-207 578	-70 754	0	-427 834
Montant net au 31 décembre 2022	47 869	82 708	44 720	48 947	32 193	256 436
Montant net au 31 décembre 2023	48 478	92 958	58 490	60 808	41 495	302 230

Les investissements réalisés en 2023 s'élèvent à 93,1 millions d'euros contre 83,8 millions d'euros en 2022. Ils comprennent 31,8 millions d'euros de terrains et bâtiments, 20,4 millions d'euros de matériels de flotte de location et 40,8 millions d'euros de matériels industriels et autres équipements.

NOTE 6.3 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS



PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs de R&D amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur pris en compte par le groupe sont notamment :

- des investissements significativement supérieurs au budget initial ;
- un retournement de marché et des performances économiques plus faibles ;
- des changements de lois ou normes ;
- des évolutions technologiques majeures ;
- des décisions d'arrêt de production.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (unité génératrice de trésorerie). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau de Manitou Group, les principales unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'unité génératrice de trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur cinq ans validés par la Direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les unités génératrices de trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

Il n'a pas été mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Au 31 décembre 2023, le groupe dispose de goodwill pour une valeur nette comptable d'un montant de 5,9 millions d'euros, nécessitant des tests de valeur annuels.

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de prévisions de ventes et de profitabilité ainsi que d'un taux d'actualisation de 9,30 % et d'un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Une analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres suivants a été menée :

- +/- 1 point du taux d'actualisation ;
- +/-1 point du taux de croissance à long terme ;
- +/-1 point de taux de marge.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DE R&D

Compte tenu de l'existence d'indices de perte de valeur, les tests spécifiques relatifs à des actifs de R&D ont été réalisés sur la base de prévisions de ventes et de profitabilité. Le taux d'actualisation appliqué est de 9,30 %. Ces tests n'ont pas conduit à constater des dépréciations. Une baisse supplémentaire de 10 % du chiffre d'affaires ne générerait pas la comptabilisation d'une dépréciation.

AUTRES ACTIFS

Le groupe n'a pas réalisé de test complémentaire sur les actifs corporels, composés principalement de terrains, constructions et de matériel industriel.

NOTE 7 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS ET PASSIFS DE LOYERS



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe apprécie si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non-location, sur la base de leur prix distinct relatif.

Le groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée. Le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

Les actifs pris en location sont :

- majoritairement des actifs immobiliers exploités par le groupe ;
- des contrats de location de véhicules ;
- enfin, des contrats de location d'équipements industriels.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de chaque filiale. C'est ce dernier taux que le groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains).

Le compte de résultat est également impacté : au lieu de la charge d'exploitation, les preneurs constatent une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêts.

Le groupe a procédé à l'étude de ses contrats de location afin de les analyser au regard des critères déterminant une location selon IFRS 16. Conformément aux exemptions prévues par la norme, le groupe a exclu les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois) et les contrats de faible valeur de l'actif (inférieure à 5 000 euros).

La durée de contrat correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif en tenant compte, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le groupe.

NOTE 7.1 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Terrains et constructions - droit d'utilisation	Véhicules - droit d'utilisation	Équipements industriels - droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles - droit d'utilisation	Total des droits des actifs loués
Montant brut au 31 décembre 2022	32 199	5 994	1 014	1 255	40 462
Acquisitions	6 672	2 789	18	25	9 505
Cessions	-2 812	-1 811	-60	-168	-4 850
Variation de périmètre	1 002	65	108	0	1 174
Autres		59			59
Écarts de conversion	-1 310	-37	-7	-34	-1 387
Montant brut au 31 décembre 2023	35 751	7 060	1 073	1 078	44 962
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022	-17 169	-2 740	-521	-805	-21 234
Dotations	-5 023	-2 023	-260	-183	-7 489
Reprises	2 629	1 766	60	168	4 622
Variation de périmètre					0
Autres		-59			-59
Écarts de conversion	820	14	5	24	862
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023	-18 743	-3 042	-717	-797	-23 297
Montant net au 31 décembre 2022	15 031	3 254	493	449	19 228
Montant net au 31 décembre 2023	17 008	4 018	357	280	21 665

NOTE 7.2 PASSIFS DE LOYERS

<i>en milliers d'euros</i>	2023
Moins de 1 an	6 959
Entre 1 et 5 ans	12 160
Au-delà de 5 ans	4 244
Total	23 363

NOTE 8 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

NOTE 8.1 STOCKS



PRINCIPES COMPTABLES

VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

<i>en milliers d'euros</i>	Matières premières	En-cours de fabrication	Produits finis	Marchandises	Total stocks
Montant brut au 31 décembre 2022	289 706	96 035	234 333	119 955	740 029
Variation de périmètre	589	52	8		648
Reclassement	116		3 729	698	4 544
Mouvements	3 439	12 645	157 995	-819	173 260
Écarts de conversion	-2 971	-652	-4 382	-1 593	-9 598
Montant brut au 31 décembre 2023	290 879	108 080	391 683	118 241	908 884
Provisions au 31 décembre 2022	-5 259		-5 675	-11 117	-22 051
Variation de périmètre	-32				-32
Reclassement			-48	48	0
Mouvements	-3 564		-668	-1 363	-5 596
Écarts de conversion	105		38	222	365
Provisions au 31 décembre 2023	-8 750		-6 354	-12 210	-27 314
Montant net au 31 décembre 2022	284 447	96 035	228 657	108 838	717 978
Montant net au 31 décembre 2023	282 129	108 080	385 329	106 031	881 570

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériels d'occasion.

NOTE 8.2 CRÉANCES CLIENTS



PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées selon les dispositions d'IFRS 15 et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues (note 12.1.2).

CRÉANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciations	Montant net
31 décembre 2022	491 945	-3 310	488 635
Variation de périmètre	763	-181	581
Reclassement	-4 290	266	-4 024
Mouvements	164 015	-1 668	162 347
Écarts de conversion	-2 721	74	-2 647
Total au 31 décembre 2023	649 712	-4 820	644 892

CRÉANCES NON COURANTES

Les créances non courantes sont nulles sur la période.

Le groupe a en général recours à une assurance-crédit pour sécuriser son en-cours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'en-cours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

PROGRAMME DE WHOLESAL

Le groupe dispose d'un programme de financement des créances de ses distributeurs. Ce programme est mis en place dans un cadre strict entre plusieurs sociétés du groupe, leurs distributeurs et un organisme de financement. Il est basé sur la cession de créances non escomptées et permet au groupe de se faire payer à la date d'échéance de la facture par la banque et au distributeur de négocier avec la banque un financement. Ainsi, les créances sont maintenues en créances opérationnelles dans la rubrique « Clients » jusqu'au paiement par l'organisme financier. Le risque est transféré à l'organisme de financement sans recours possible, sauf si les créances cédées dépassent les lignes de crédit négociées. Ce programme inclut également une assurance-crédit.

Les créances cédées qui ne sont pas déconsolidées et donc inscrites en créances clients au 31 décembre 2023 s'élèvent à 99,7 millions d'euros contre 67,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le total de l'en-cours auprès de l'organisme financier est de 197,7 millions d'euros contre 107,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Il n'existe pas de risque de recours sur les créances échues au 31 décembre 2023.

Le coût financier sur l'année 2023 est quasi nul.

NOTE 8.3 AUTRES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2023
Créances fiscales et sociales	43 634	65	18 153	-532	61 320
Autres créances	8 376	433	-2 717	-52	6 040
Avances et acomptes sur commandes	7 708	25	196	-41	7 888
Charges constatées d'avance	20 066	28	-1 977	-74	18 043
Total autres créances courantes	79 785	551	13 654	-698	93 291
Autres créances non courantes	3 781	0	1 363	40	5 184
Total autres créances non courantes	3 781	0	1 363	40	5 184
Total autres créances	83 565	551	15 018	-658	98 476

NOTE 8.4 DETTES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2023
Fournisseurs et comptes rattachés	420 341	512	48 040	-1 260	467 633
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>103 450</i>	<i>295</i>	<i>36 010</i>	<i>-357</i>	<i>139 397</i>
<i>Autres dettes d'exploitation</i>	<i>52 189</i>	<i>-71</i>	<i>10 642</i>	<i>-763</i>	<i>61 996</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>12 852</i>	<i>64</i>	<i>7 019</i>	<i>-176</i>	<i>19 758</i>
Autres dettes d'exploitation	168 491	287	53 670	-1 297	221 151
Dettes fournisseurs d'immobilisations	3 641		11 523	3	15 167
Autres dettes	172 132	287	65 193	-1 294	236 318
Autres dettes non courantes	6 654		3 350	-80	9 923
Total dettes d'exploitation	599 127	799	116 583	-2 634	713 875

NOTE 8.5 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2023
+ Variation des stocks	166 273	167 664
+ Variation des créances	161 286	174 131
dont Clients	157 403	162 347
dont Créances de financement des ventes	-2 730	-2 971
dont Autres créances	6 613	14 755
- Variation des autres passifs courants	118 058	105 059
dont Fournisseurs et comptes rattachés	106 230	48 040
dont Autres dettes courantes d'exploitation	10 398	53 670
dont Autres dettes non courantes	1 429	3 350
Total variation du besoin en fonds de roulement*	209 501	236 736

* Définition du BFR dans la partie 8.5 de l'URD 2023.

PROGRAMME FLOOR PLANS

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou North America a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plans) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces floor plans, les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement évalués client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrés en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 0,7 million d'euros sur l'exercice 2023 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat.

NOTE 9 LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 9.1 CAPITAUX PROPRES

NOTE 9.1.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 668 399 actions au 31 décembre 2023.

NOTE 9.1.2 GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Le groupe attache une importance significative à la gestion de son capital, visant à assurer la stabilité financière, à soutenir ses activités opérationnelles et à fournir un rendement adéquat aux actionnaires.

Dans le cadre de sa gestion du capital, le groupe adopte une politique visant à limiter son ratio dettes/capitaux propres pour garantir une structure financière solide et à réduire le risque. L'entreprise évalue

régulièrement son capital afin de déterminer s'il est adéquat pour soutenir ses opérations et sa croissance future. La politique du groupe est de conserver une combinaison appropriée de dettes et de capitaux propres pour financer ses activités.

Le groupe peut être amené à racheter ses propres actions sur le marché pour la mise en œuvre de son contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie AFEI (Association française des entreprises d'investissement) a été signé avec un prestataire de services d'investissement. Au 31 décembre 2023, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 19 973 euros contre 17 758 euros à la clôture de l'exercice précédent.

NOTE 9.1.3 TITRES D'AUTOCONTRÔLE



PRINCIPES COMPTABLES

Les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

<i>en nombre d'actions</i>	Réalisation au 31 décembre 2022	% du capital	Réalisation au 31 décembre 2023	% du capital
DÉTENTION À L'OUVERTURE (PLAN D'ACTIONS)	1 381 461		1 381 461	
Achats d'actions				
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat				
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D'ACTIONS)	1 381 461	3,48%	1 381 461	3,48%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	17 758		19 973	
SOMME DES TITRES EN AUTOCONTRÔLE	1 399 219	3,53%	1 401 434	3,53%

Le coût d'acquisition des titres achetés et le produit de la cession des titres vendus ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette. Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

NOTE 9.1.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée générale réunie le 25 mai 2023 a approuvé le montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 2022. Il s'élève à 0,63 euro par action, soit un montant de 24 991 091 euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2023 de distribuer un dividende de 1,35 euro par action, soit un montant de 53 552 339 euros.

NOTE 9.2 RÉSULTAT PAR ACTION



PRINCIPES COMPTABLES

MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	54 725	143 391
<i>Nombre d'actions total moyen (en milliers d'actions)</i>	39 668	39 668
<i>Nombre d'actions d'autocontrôle moyen (en milliers d'actions)</i>	1 400	1 400
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)	38 268	38 268
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)	1,43	3,75
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	54 725	143 391
<i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)</i>	38 268	38 268
<i>Nombre d'actions dilutives moyen (en milliers d'actions)</i>	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté des actions dilutives (en milliers d'euros)	38 268	38 268
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	1,43	3,75

NOTE 10 PROVISIONS

NOTE 10.1 PROVISIONS



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc des machines concernées.

MESURES DE RESTRUCTURATION/INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

	Provisions pour garantie	Provisions pour risques divers	Provisions pour avantages au personnel	Total provisions
<i>en milliers d'euros</i>				
31 décembre 2022	27 965	8 186	25 409	61 560
Dont part - d'un an	21 843	4 365	519	26 727
Dont part + d'un an	6 122	3 821	24 890	34 833
Augmentation	17 281	2 791		20 073
Reprise de provision utilisée	-9 373	-1 931		-11 304
Reprise de provision non utilisée	-1 208	-5 787		-6 995
Variation			2 436	2 436
Recyclage			2 158	2 158
Variation du périmètre	10		213	222
Reclassement	0		0	0
Écarts de conversion	-174	-74	-217	-465
Au 31 décembre 2023	34 501	3 186	29 998	67 685
Dont part - d'un an	25 737	1 561	521	27 819
Dont part + d'un an	8 764	1 625	29 477	39 865

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappel de matériel à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

Les provisions comptabilisées en 2022 au titre de frais d'avocat dans le cadre d'un litige pour contrefaçon (1,9 million d'euros) et pour une procédure d'externalisation d'un plan de pension (3,5 millions d'euros) ont été reprises sur l'exercice 2023.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice ou des procédures arbitrales et réglementaires survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours, dans lesquels Manitou BF ou des sociétés du groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 10.2 SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, des sociétés de Manitou Group ont été assignées par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens et d'un brevet britannique [i.e. respectivement les brevets européens EP 1 532 065 B2 (EP 065), son équivalent britannique GB 2 390 595B (GB 595) et le brevet européen EP 2 263 965 B9 (EP 965)] se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés dans ces trois pays.

En décembre 2018, JCB a fait signifier une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet européen [le brevet européen EP 2 616 382 B3 (EP 382)], en France et au Royaume-Uni, se rapportant également à certaines caractéristiques concernant le système

de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques.

Depuis 2017, ces différends ont conduit à une succession de procédures judiciaires en France, au Royaume-Uni et en Italie et JCB avait évalué son préjudice à 190 millions d'euros.

Lors de ces procédures, le groupe a toujours contesté les contrefaçons et s'est défendu avec la plus grande fermeté.

En décembre 2023, les sociétés Manitou BF et JC Bamford Excavators Limited ont décidé, par commun accord, de mettre fin à l'ensemble des contentieux en contrefaçon de brevets qui les opposaient.

La fin de ces contentieux est sans incidence sur l'activité présente et future des deux parties, de même que sur les caractéristiques des produits commercialisés par chacune d'entre elles.

NOTE 11 IMPÔTS



PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend ce qui suit.

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice et est déterminée en utilisant les taux d'impôt et des règles fiscales applicables dans les pays concernés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Ils sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont imputés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-utilisation.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a, par ailleurs, considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Impôts » du compte de résultat.

NOTE 11.1 VARIATIONS DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31 décembre 2022	Périmètre	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31 décembre 2023
Impôts courants							
Actifs	10 084						12 834
Passifs	4 437						8 742
TOTAL	5 647	-39	-54 407	52 904	-13		4 092
Impôts différés							
Actifs	13 062						17 846
Passifs	4 086						4 856
TOTAL	8 976	-169	3 807	0	-119	495	12 990

* Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	2022	2023
Impôts différés enregistrés dans les réserves - OCI	-1 515	449
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instruments de couverture de taux d'intérêt	-1 051	26
Autres	51	20
TOTAL	-2 514	495

NOTE 11.2 IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	2022	2023
Impôts courants	-26 788	-54 407
Impôts différés de la période	2 061	4 107
Changement de taux d'impôts différés	-543	45
Utilisation de déficits non reconnus antérieurement	320	-345
Total d'impôts différés	1 838	3 807
TOTAL	-24 950	-50 600

NOTE 11.3 RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2023
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		77 955	191 570
Taux d'impôt légal en France		25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique de l'exercice		-20 136	-49 482
Autres impôts		-1 932	-3 886
Dépréciation d'actifs		0	0
Différences permanentes		-658	764
Augmentation/réduction des taux d'impôts (courants et différés)		-543	45
Utilisation de pertes non activées précédemment et pertes reportables non activées		-1 339	-345
Différences de taux (local/groupe) et autres		-342	2 305
Total - impôt sur le résultat		-24 950	-50 600
Taux d'impôt effectif		32,0%	-26,4%

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 25,83 %. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 25 % ainsi que la contribution sociale de 3,3 %.

Les principales différences de taux (local/groupe), pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

	<i>en milliers d'euros</i>	2023
Allemagne		-307
Australie		-220
Brésil		-383
États-Unis		1 107
Italie		610
Autres pays		160
TOTAL		968

Sur la période, le taux d'impôt ressort à 26,4 % contre 32,0 % au 31 décembre 2022. Cette variation s'explique par :

- un impact favorable lié aux différences de taux d'imposition au 31 décembre 2023, dont 1,1 million concernant les États-Unis ;
- la comptabilisation d'un produit d'impôt de 1 million d'euros en 2023 en Italie dans le cadre du régime de déduction fiscale pour brevet ;
- une diminution des déficits non activés en 2023 par rapport à l'exercice 2022. Ainsi, au 31 décembre 2023, seuls les déficits fiscaux générés par easyli (France), par l'Inde et par la Russie n'ont pas été activés pour un impôt estimé à 0,8 million d'euros au 31 décembre 2023, contre un montant de déficits non activés de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2022. Ces déficits n'ont pas été activés compte tenu des incertitudes sur leur recouvrabilité dans un délai proche.

Au 31 décembre 2023, le groupe a activé les pertes pour ses filiales en Australie, Afrique du Sud et Brésil pour un montant total de 0,8 million d'euros. La récupération de ces déficits est fortement probable sur la base d'un budget et d'un apurement dans un délai de deux ans.

NOTE 11.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros - actif / (passif)</i>	Différences temporelles au 31 décembre 2022	Impôts différés au 31 décembre 2022	Différences temporelles au 31 décembre 2023	Impôts différés au 31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles	-862	-164	501	203
Immobilisations corporelles	-16 852	-4 379	-20 268	-5 249
Location financement*	1 746	502	2 844	778
Engagements envers le personnel	26 028	6 686	36 376	9 248
Provisions	30 328	7 524	47 133	11 665
Stocks & créances	-27 957	-6 389	-19 993	-4 091
Divers	-8 815	-2 348	-4 496	-1 457
Sous-total	3 615	1 432	42 097	11 098
Crédit d'impôts		2 219		575
Déficits fiscaux reportables		5 325		1 317**
Total		8 976		12 990

* Conformément à l'amendement IAS12, la rubrique inclut des différences temporelles imposables et déductibles d'un montant identique de 2 189k€. Ces différences ont été calculées sur la base des valeurs inscrites au bilan lors des transactions initiales, et compensées dans l'état de la situation financière si les conditions de compensation étaient réunies.

** Dont 479 k€ Manitou Americas, 391 k€ LiftRite, 303 k€ Manitou Center South Africa et 140 k€ Manitou Brazil

NOTE 11.5 IMPOSITION MINIMALE MONDIALE – PILIER 2

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024, le groupe entre dans le champ des règles du Pilier 2 défini par l'OCDE pour une imposition minimale mondiale, tel qu'adopté en France, juridiction fiscale dans laquelle Manitou BF est la société mère ultime du groupe. Cette législation, qui n'était donc pas applicable à la date de clôture du 31 décembre 2023, n'a aucun impact sur l'impôt exigible pour l'exercice 2023.

En vertu de la législation Pilier 2, le groupe pourra être tenu de payer un impôt complémentaire pour la différence entre son taux d'imposition effectif GloBE par juridiction et le taux minimum de 15 % à compter de l'exercice 2024. Toutefois, la législation prévoit des mesures de protection transitoires pour la période de 2024 à 2026.

Selon l'évaluation préliminaire sur la base des données 2023, toutes les juridictions du groupe pourraient bénéficier des mesures de protection transitoire, permettant à Manitou BF d'être dispensé de payer un impôt complémentaire. En outre, le taux d'imposition effectif 2023 de toutes les juridictions bénéficiaires significatives, calculé conformément à IAS 12.86, excède 15 %.

Le groupe est actuellement en train d'évaluer l'impact de l'application de cette nouvelle législation.

En raison de la complexité de l'application de la législation et du calcul des ajustements du revenu GloBE et des impôts couverts, l'impact quantitatif n'est pas encore raisonnablement estimable. Néanmoins, sur la base de l'avancement des travaux, le groupe ne s'attend pas à avoir d'impact financier significatif.

Le groupe applique l'exception à la comptabilisation et à la communication des informations relatives aux actifs et passifs d'impôts différés liés à Pilier 2, conformément aux modifications d'IAS 12 publiées en mai 2023.

NOTE 12 LE FINANCEMENT ET LES INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 12.1 RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN

NOTE 12.1.1 BILAN



PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...) ; les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

ACTIF

	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		Actifs financiers au coût amorti		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		Total bilan	
	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
<i>en milliers d'euros</i>								
Actifs financiers non courants	4 120	3 744	0	0	4 754	2 962	8 874	6 705
Actifs financiers courants			15	10	7 230	7 991	7 245	8 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie					60 704	54 165	60 704	54 165
Créances de financement des ventes - part non courante			2 343	577			2 343	577
Autres actifs non courants			3 781	5 184			3 781	5 184
Clients			488 635	644 892			488 635	644 892
Créances de financement des ventes - part courante			2 949	1 217			2 949	1 217
Autres créances courantes			79 785	93 291			79 785	93 291
Total	4 120	3 744	577 507	745 172	72 688	65 118	654 315	814 034

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 12.1.2), évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 12.1.3 ci-après.

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Passifs financiers non courants		138 759	150 875
Passifs de loyers non courants		14 973	16 404
Autres passifs non courants		6 654	15 028
Passifs financiers courants		142 621	300 707
Passifs de loyers courants		6 006	6 959
Fournisseurs		420 341	467 633
Autres dettes courantes		172 132	231 214
Total		901 485	1 188 820

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2).

NOTE 12.1.2 DÉTAIL ACTIFS



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ;
- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et la variation de cette juste valeur est enregistrée dans les autres éléments du résultat global. Ils incluent notamment l'actif lié au plan SERP (Supplemental Employment Retirement Plan) de la filiale américaine.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuation. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Ce poste comprend principalement des instruments financiers dérivés dont la comptabilisation est précisée en note 12.2.2.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

<i>en milliers d'euros</i>	Créances de location financement	Financement des clients finaux	Total
Montant brut au 31 décembre 2022	5 292	488	5 780
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements	-2 971	-7	-2 978
Écarts de conversion	-528	-17	-544
Montant brut au 31 décembre 2023	1 794	464	2 258
Dépréciations au 31 décembre 2022		-488	-488
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements		7	7
Écarts de conversion		17	17
Dépréciations au 31 décembre 2023		-464	-464
Montant net au 31 décembre 2022	5 292	0	5 292
Montant net au 31 décembre 2023	1 794	0	1 794
	Dont :	part non courante	577
		part courante	1 217

Une dépréciation est calculée en fonction des données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - net	577	577		
Financement des clients finaux - net				
Créances de financement des ventes - part non courante	577	577	0	0

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

<i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Créances de financement des ventes	5	2
Clients et comptes rattachés	489	645
Autres créances	84	98
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61	54
Total	638	799

La gestion du risque client est assurée par les Directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au credit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son en-cours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service Credit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance-crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée. Ainsi, en 2023, aucun client ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

La Direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DES DÉPRÉCIATIONS LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2023						
	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	Total	
Créances clients	558 964	60 362	20 284	3 030	7 073	649 713	
Dépréciation créances clients	-768	-286	-471	-390	-2 905	-4 820	
Créances clients - net	558 195	60 076	19 814	2 641	4 168	644 893	
Créances de financement des clients finaux					464	464	
Dépréciation créances de financement des clients finaux					-464	-464	
Créances de financement des clients finaux - net	0	0	0	0	0	0	
Créances de location financement	1 217					1 217	
Dépréciation créances location financement						0	
Créances de location financement - net	1 217	0	0	0	0	1 217	
Total	559 413	60 076	19 814	2 641	4 168	646 111	

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31 décembre 2023
Dépréciation créances clients	-3 310	-2 456	614	175	85	74	-4 820
Dépréciation créances de financement des clients finaux	-488			7		17	-464
<i>Dont</i>							
<i>courants</i>	-488			7		17	-464
<i>non courants</i>							0
Dépréciation créances location financement							0

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écarts de conversion	Var. périmètre	31 décembre 2023
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global*	4 120	-280	38	0	-135	0	3 744
Dérivés	267	119	0	0	0	0	386
Autres actifs financiers non courants	4 487	-2 752	0	265	614	-38	2 576
Total	8 874	-2 913	38	265	478	-38	6 705

* Dont 3 666 milliers d'euros relatifs au SERP de la filiale américaine (note 5.3.1).

ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement et les dérivés ont été valorisés à leur juste valeur à la date de clôture.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	Montant net au 31 décembre 2023
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	2	2
Dérivés	4 768	3 786
Actifs financiers évalués au coût amorti	15	10
Autres actifs financiers courants	2 459	4 203
Total	7 245	8 001

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	Montant net au 31 décembre 2023
Disponibilités	55 863	52 572
Dépôts à terme et autres	4 841	1 594
SICAV monétaires & autres		
Total	60 704	54 165

TRÉSORERIE NETTE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	Montant net au 31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	60 704	54 165
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Passif	44 708	64 975
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	15 996	-10 810



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

DETTE NETTE

La dette nette du groupe est la suivante :

	en milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Total passifs financiers courants*		142 622	300 708
Total passifs financiers non courants*		138 759	150 875
TOTAL DETTE BRUTE		281 380	451 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-60 704	-54 165
Actifs financiers courants		-7 245	-8 001
TOTAL DETTE NETTE		213 432	389 415

* Hors IFRS 16.

	en milliers d'euros	31 décembre 2022 courant	31 décembre 2023 courant
Financements à court terme et découverts bancaires		44 587	64 855
Emprunts bancaires		81 068	224 726
Emprunts sur locations financements		5 432	664
Dette financière relative aux ventes avec recours		0	0
Dérivés passifs - change et taux		3 356	2 129
Dettes financières à la juste valeur par résultat		54	0
Emprunts obligataires		145	145
Autres emprunts		7 980	7 459
Engagements de rachats de titres minoritaires*		0	729
PASSIFS FINANCIERS COURANTS		142 622	300 708
Passifs de loyers courants		6 006	6 959
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS		148 628	307 667

* Le groupe a comptabilisé un engagement courant de rachat de minoritaires pour les 10 % restants de la société Manitou PS, à hauteur de 0,7 million d'euros.

	en milliers d'euros	31 décembre 2022 non courant	31 décembre 2023 non courant	Un à cinq ans	+ de cinq ans
Emprunts bancaires		31 061	43 263	28 910	14 354
Emprunts sur locations financements		101	793	793	0
Dette financière relative aux ventes avec recours		0	0	0	0
Dérivés passifs - change et taux		214	413	413	0
Dettes financières à la juste valeur par résultat		0	0	0	0
Emprunts obligataires		104 326	104 487	104 487	0
Autres emprunts		2 107	537	537	0
Engagement de rachats de titres de minoritaires**		950	1 382	1 382	0
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		138 759	150 875	136 517	14 354
Passifs de loyers non courants		14 973	16 404	12 160	4 244
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		153 732	167 279	148 677	18 598

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyen terme ou lignes de découvert bancaire) et obligataires (type Euro PP). Le contrat de financement bancaire de la société mère a été mis en place en juillet 2022 pour une durée de cinq ans et a été étendu d'une année, à laquelle s'ajoute encore une possibilité d'extension d'un an, pouvant porter l'échéance du financement à juillet 2029.

**Au 31 décembre 2023, le groupe a actualisé l'engagement initial de rachat de minoritaires de la société MN-Liftek Oy, qui s'établit à 0,7 million d'euros à la clôture. Par ailleurs, il a comptabilisé un engagement de rachat de minoritaires pour les 18 % restants de la société easyLi, à hauteur de 0,6 million d'euros (complément de prix, cf. note 3.1).

CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

Les principaux emprunts bancaires ci-après comprennent les frais de mise en place (TIE) et les intérêts courus :

en milliers d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2023		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Revolving	78 539		219 897		EUR	Variable	
BPI 2	439	535	536	107	EUR	T4/2024	4,41%
BPI 3	1 006	2 495	1 008	1 499	EUR	T2/2026	2,01%
BPI 4	632	3 429	627	2 808	EUR	T2/2029	2,26%
BPI 5	169	4 828	173	4 834	EUR	T3/2031	1,66%
BPI 6	176	4 828	638	4 365	EUR	T3/2031	1,05%
BPI 7	33	4 981	193	4 828	EUR	T3/2032	2,71%
BPI 8	30	4 981	280	4 734	EUR	T3/2029	2,54%
BPI 9	30	4 981	280	4 734	EUR	T3/2029	2,54%
BPI 10			58	4 993	EUR	T3/2030	4,65%
BPI 11			58	4 993	EUR	T3/2030	4,65%
BPI 12			558	4 493	EUR	T3/2033	4,65%
Autres	14	4	419	874			
Total	81 068	31 061	224 725	43 263			

En juillet 2022, Manitou Group a mis en place un nouveau contrat de financement composé d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) qui s'élève à 375 millions d'euros et d'une maturité de cinq ans étendu d'une année en 2023. Il reste une extension possible d'un an qui porterait l'échéance du financement à juillet 2029.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse effect* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Ligne	Signataire	Principales clauses contractuelles S2 2022 à S1 2028
Revolving Facility	Manitou BF	Leverage < 3,25 sauf quelques exceptions Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100 % du résultat net

* Définition au paragraphe 8.5 de l'URD 2023.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2023		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Emprunt obligataire 2019-2025	12	9 950	12	9 970	EUR	T2/2025	2,58%
Emprunt obligataire 2019-2026	32	24 848	32	24 891	EUR	T2/2026	2,79%
Emprunt obligataire 2019-2027	101	69 528	101	69 625	EUR	T2/2027	3,12%
Total	145	104 326	145	104 486			

EN-COURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Le part de l'en-cours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2023	
	En-cours autorisés	En-cours utilisés	En-cours autorisés	En-cours utilisés
Financements à court terme et découverts bancaires	81 800	44 587	89 607	64 855
Emprunts sur locations financements	5 533	5 533	1 457	1 457
Autres emprunts bancaires				
- Emprunts à terme amortissables	33 572	33 572	47 534	47 534
- Crédits renouvelables	375 000	80 000	375 000	220 000

VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

		31 décembre 2022	Flux de trésorerie	Flux « non cash »				31 décembre 2023
				Var. de périmètre	Écart de conversion	Juste valeur	Autres et reclass.	
en milliers d'euros								
Emprunts bancaires - courant	A	81 068	139 663	328	0	0	3 668	224 726
Emprunts bancaires - non courant	B	31 061	14 799	1 076	-4	0	-3 668	43 263
Emprunts sur location financement - courant	A	5 432	0	0	0	0	-4 768	664
Emprunts sur location financement - non courant	B	101	-49	0	-3	0	744	793
Emprunts obligataires - courant	A	145	0	0	0	0	0	145
Emprunts obligataires - non courant	B	104 326	161	0	0	0	0	104 487
Variation des dettes financières		222 132	154 574	1 404	-7	0	-4 024	374 079
Autres emprunts - courant	A	7 962	-3 942	360	-318	0	3 397	7 459
Autres emprunts - non courant	B	2 122	2 503	200	-891	0	-3 396	537
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	3 356	-320	0	0	102	-1 009	2 129
Dérivés passifs - change et taux - non courant	B	214	0	0	0	0	199	413
Dettes financières à la juste valeur par résultat - courant	A	54	0	0	0	0	-54	0
Dettes financières à la juste valeur par résultat - non courant	B	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actifs - change et taux - courant		-4 768	0	0	0	0	983	-3 786
Dettes financières relatives aux ventes avec recours		0	0	0	0	0	0	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - courant	A	0	0	0	1	0	728	729
Engagements de rachat de titres de minoritaires - non courant	B	950	0	432	0	0	0	1 382
Variation des autres éléments		9 889	-1 760	992	-1 209	102	848	8 863
Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 12.1.1)								
Financements à court terme et découverts bancaires	A	44 587	0	0	-607	0	20 875	64 855
Total passifs financiers - courant	A	142 604	135 401	688	-924	102	22 838	300 708
Total passifs financiers - non courant	B	138 773	17 413	1 708	-898	0	-6 122	150 875

RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

Les risques de financement et de liquidité du groupe correspondent aux risques de ne pas être en mesure :

- de renouveler totalement ou partiellement des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements ;
- de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

Ils pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiement, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

La Direction financière est en charge de la gestion de ces risques.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La Direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère, où les besoins de financement du groupe sont financés. Les besoins en financement du groupe sont assurés, d'une part, au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découvert bancaire) et, d'autre part, au travers d'émissions d'emprunts obligataires, par souci de diversification. Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2023, le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 375 millions d'euros auxquels s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 89,6 millions d'euros.

La dette nette* s'élève à 389 millions d'euros au 31 décembre 2023.

CONVENTION DE CRÉDIT DE JUILLET 2022

En 2022, la société Manitou BF a signé un nouveau contrat de financement pour une période de cinq ans, à laquelle s'ajoutent deux possibilités d'extension d'un an. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2023, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

Un avenant a été signé en décembre 2022 pour qualifier ce financement en Sustainability Linked Loan (SLL - financement durable).

Ainsi, 3 critères RSE ont été adossés à la ligne RCF (Revolving Credit Facility) liés à la trajectoire bas-carbone scope 3, à la sécurité de ses employés et à ses achats durables. Des objectifs de réalisation annuels en lien avec la politique RSE du groupe ont été associés et donneront lieu à un mécanisme d'ajustement, positif ou négatif, sur la marge appliquée au RCF.

La convention de crédit prévoit 2 extensions d'un an. La première a été activée en juillet 2023 portant l'échéance finale à juillet 2028.

* Termes définis au paragraphe 8.5 de l'URD 2023.

LIGNES DE DÉCOUVERT BANCAIRE

Le groupe dispose de lignes de découvert bancaire qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PRIVÉS

Le groupe a également mis en place des emprunts obligataires. Ainsi, en juin 2019, la société Manitou BF a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire privé de 105 millions d'euros. Les obligations se décomposent en trois tranches à 6, 7 et majoritairement 8 ans. Ce placement privé, conclu à des conditions favorables pour le groupe Manitou, lui permet d'allonger la maturité de sa dette et de poursuivre la stratégie de diversification de ses sources de financement.

NOTE 12.2 GESTION FINANCIÈRE

NOTE 12.2.1 RÉSULTAT FINANCIER



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat financier correspond à la différence entre les produits financiers et les charges financières. Constituent des produits financiers les intérêts courus et les revenus tirés du compte en banque. Les charges financières, quant à elles, peuvent être des intérêts des emprunts, les escomptes accordés au client ou encore les pertes de change.

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Revenus de placements		1 304	1 246
Swaps de taux d'intérêt		0	0
Ajustement de juste valeur		0	0
Gains de change		36 070	51 651
Autres produits financiers		633	2 216
Total produits financiers		38 007	55 113
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires et lignes de financement		-7 157	-15 296
Swaps de taux d'intérêt		0	0
Pertes de change		-32 335	-51 524
Charges financières IFRS 16		-1 251	-1 295
Autres charges financières		-1 527	-3 079
Total charges financières		-42 270	-71 193
Résultat financier		-4 263	-16 080

Le résultat financier de la période se dégrade essentiellement du fait de la hausse des charges d'intérêts sur emprunts.

NOTE 12.2.2 DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe utilise divers instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies : l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles, une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place et il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture et leur impact au compte de résultat et au bilan sont fonction du type de relation de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace de la couverture des opérations commerciales, et en résultat financier pour la couverture d'opérations financières ainsi que la valeur temps de la couverture des opérations commerciales ;
- couverture de juste valeur : la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la charge financière du groupe.

Ainsi, le groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. La variation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur le résultat net et la position financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité

et de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché pour couvrir le risque de variation de taux d'intérêt, notamment des contrats d'échange de taux (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le contrat de financement des swaps, des caps et des collars de taux d'intérêt.

Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Au 31 décembre 2023, ils sont efficaces au titre de la comptabilité de couverture au vue des tirages sur la ligne de crédit revolving.

Les caractéristiques des swaps, caps et collars au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

SWAP

<i>en millions d'euros</i>		Taux moyen des swaps	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2023
Inférieur à un an				
1 à 2 ans	T1 2025	3,27%	55,0	-0,08

CAP

<i>en millions d'euros</i>		Taux moyen des caps	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2023
Inférieur à un an				
1 à 2 ans	T1 2025	4,00%	13	- 0,02
2 à 5 ans	T1 2026	3,60%	15	- 0,02
3 à 5 ans	T1 2026	3,70%	15	- 0,01

COLLAR

<i>en millions d'euros</i>		Taux moyen des collars	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2023
Inférieur à un an				
1 à 2 ans				
2 à 5 ans	T1 2026	1,17% - 3,40%	12,5	- 0,02
2 à 5 ans	T1 2026	1,85% - 3,50%	12,5	- 0,04
2 à 5 ans	T1 2026	2,95% - 3,90%	15,0	- 0,19

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture				Impact d'une variation de +2% des taux d'intérêt**
	Couverture fixe	Tunnel	Cap	Total*	
31 décembre 2024	37,00%	18,00%	18,00%	73,00%	-2 092
31 décembre 2025	0,00%	27,00%	20,00%	47,00%	-1 091
31 décembre 2026	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-3 518
31 décembre 2027	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-4 866

* Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2023.

** En milliers d'euros. Sur la base du taux Euribor 1 mois de 3,8450% appliqué au 31 décembre 2023 : impact sur le résultat avant impôt avec prise en compte de l'impact des options de couverture.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion. Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard à la taille respective des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2023 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée. Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les Directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des opérations de couverture de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2023, le groupe a facturé environ 35 % de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (18 %), en livres sterling (10 %), et en dollars australiens (3 %), les autres devises étant le rand sud-africain,

le dollar Singapour, la roupie indienne, le real brésilien. En 2023, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de vente de livres sterling, de dollars australiens, de rands sud-africains, de dollars américains et en achats à terme de yuans chinois.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2023 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité. La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'impact par monnaie de fonctionnement d'une variation de plus 5 % du taux de change des devises, par rapport au cours de clôture, sur les créances et dettes libellées en devises.

31 décembre 2023

Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement		AUD/EUR +5%	GBP/EUR +5%	USD/EUR +5%	ZAR/EUR +5%	SGD/EUR +5%	BRL/EUR +5%	INR/EUR +5%
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, SGD, BRL, INR)		971	1 877	3 101	267	0	17	19
Dettes (AUD, GBP, USD)		-1	-216	-21	-3	0	0	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD)		-145	-2 190	2 448	12	232	0	0
S/ Total		825	-529	5 528	277	232	17	19
AUD								
Créances (EUR)		-80						
Dettes (EUR)		270						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-128						
S/ Total		63						
GBP								
Créances (EUR)			-280					
Dettes (EUR)			0					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-71					
S/ Total			-351					
USD								
Créances (EUR)				-424				
Dettes (EUR)				84				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ Total				-339				
ZAR								
Créances (EUR)					0			
Dettes (EUR)					61			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					0			
S/ Total					61			
SGD								
Créances (EUR)						-608		
Dettes (EUR)						722		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						49		
S/ Total						162		
RUB								
Créances (EUR)								
Dettes (EUR)								
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								
S/ Total								
BRL								
Créances (EUR)							0	
Dettes (EUR)							437	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							0	
S/ Total							437	
INR								
Créances (EUR)								-935
Dettes (EUR)								135
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ Total								-800
TOTAL		888	-880	5 189	337	394	454	-782

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2023, le groupe détient par ailleurs des contrats de vente de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, BRL, AUD, INR, USD et ZAR en euros pour un montant de 335,1 millions d'euros. Le groupe détient également des contrats d'achat à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie CNY et PLN en euros pour un montant de 42,1 millions d'euros.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au bilan pour 1,3 million d'euros pour les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge) et au compte de résultat opérationnel pour 0,5 million d'euros pour les couvertures de juste valeur (fair value hedge).

LA POSITION NETTE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LES PRINCIPALES DEVISES ÉTRANGÈRES PAR RAPPORT À L'EURO EST LA SUIVANTE :

Vs EUR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
AUD	21 396	-4 096	17 299	-54 717	-37 418
GBP	43 118	-54 222	-11 104	-144 136	-155 240
USD	127 984	-11 900	116 084	-125 642	-9 558
ZAR	5 862	-53	5 809	-10 340	-4 531
Autres monnaies	5 682	-2 097	3 585	41 842	45 426
Total	204 043	-72 369	131 674	-292 993	-161 320

Vs USD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	8 050	-1 605	6 444		6 444
Autres monnaies	0	0	0		0
Total	8 050	-1 606	6 444	0	6 444

Vs GBP

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	6 669	0	6 669		6 669
Autres monnaies	0	0			
Total	6 669	0	6 669	0	6 669

Vs SGD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	11 558	-14 638	-3 080		-3 080
Autres monnaies	3 415	-630	2 785		2 785
Total	14 973	-15 268	-295	0	-295

Vs INR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	17 771	-14 568	3 203		3 203
Autres monnaies	495	-139	355		355
Total	18 266	-14 707	3 559	0	3 559

* Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2023, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens de la norme IFRS 9.

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euros des comptes de résultat des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

Exposition aux devises		31 décembre 2023	
Devises (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	522	17	12
GBP	276	12	11
AUD	100	4	3
BRL	32	5	4
ZAR	30	7	5
SGD	26	1	0
INR	23	1	-2
AUTRES	7	0	0
Total	1 017	48	34

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Analyse de la sensibilité		31 décembre 2023	
Devise (en millions d'euros)	Investissement net	Couverture en %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	448	0%	-41
GBP	30	0%	6
ZAR	25	0%	-1
INR	30	0%	-2
SGD	13	0%	-1
AUD	16	0%	-1
Autres	19	0%	-1
Total	582	0%	-41

NOTE 13 IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe intègre les enjeux liés aux changements climatiques et au développement durable avec la mise en œuvre de sa stratégie et de sa trajectoire bas-carbone*. Ils sont également pris en considération dans la communication des informations sur la taxonomie durable européenne**.

Les effets du changement climatique n'ont pas d'impact significatif sur les jugements et les estimations en matière d'information financière, notamment dans l'évaluation des actifs à long terme du groupe au travers des tests de dépréciation.

Pour répondre aux enjeux environnementaux et pour atteindre les objectifs du groupe, des investissements et des dépenses sont spécifiquement engagés.

* Voir chapitre 3, partie 3.3.1.2 de l'URD 2023.

** Voir chapitre 3, partie 3.5 de l'URD 2023.

Ainsi, en 2023, 28,9 % des frais de recherche et développement capitalisés ont été réalisés pour le développement de machines électriques, 5,9 % pour le développement de batteries et 2,8 % pour le développement de machines fonctionnant à l'hydrogène, alignés à la taxonomie durable européenne**.

17,5 % des investissements de matériels ont également été réalisés pour la mise en production de machines électriques et 6,9 % pour la mise en production de batteries.

NOTE 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

	en milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Avals, cautions, nantissements		1 197	698
Engagements financiers (dont couvertures de change et de taux)		235 895	335 056
Engagements de reprises de matériels*		384	308
Autres engagements donnés		2 572	6 455
		240 048	342 517

* Engagements de reprises de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 14.2 ENGAGEMENTS REÇUS

	en milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Engagements financiers (dont achats à terme)		44 302	42 064
		44 302	42 064

NOTE 15 ENTREPRISES ASSOCIÉES ET RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES



PRINCIPES COMPTABLES

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

NOTE 15.1 ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance	Manitou Finance Ltd	Total
31 décembre 2022	11 861	7 299	19 160
Quote-part du résultat net	1 238	1 297	2 535
Dividendes		-1 127	-1 127
Variation			
Changement de méthode			
Reclassement			0
Écarts de conversion		150	150
31 décembre 2023	13 099	7 619	20 718

Le groupe Manitou détient des participations dans deux filiales de financement du groupe BNP Paribas. Ces filiales proposent, à travers un contrat de coopération, des solutions de financement à l'intention des clients finaux, mais aussi des concessionnaires du groupe afin de maximiser les ventes de machines, accessoires et services associés.

Le groupe dispose de représentants au sein des organes de direction de ces deux sociétés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires. Ce pacte confère à BNP Paribas, compte tenu des spécificités des activités de financement et du pourcentage de détention, le contrôle de ces entités.

NOTE 15.2 QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd		Total	
	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Quote-part de résultat	612	1 238	1 374	1 297	1 986	2 535
Quote-part des capitaux propres*	-710	528	2 426	2 746	1 716	3 274

* Contribution des entreprises associées dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence, nette de la valeur des titres).

NOTE 15.3 DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Activité	Financement	Financement	Financement	Financement
Chiffre d'affaires	8 022	17 550	6 720	8 684
Résultat net	1 249	2 526	2 804	2 648
Total bilan	410 698	553 289	167 596	186 012
Actif net	24 207	26 734	14 896	15 550
Quote-part détenue	49%	49%	49%	49%

NOTE 15.4 OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Charges	2 752	4 277	1 364	3 147
Produits	1 569	2 789	150 169	190 551

Les machines faisant l'objet d'un programme de financement avec Manitou Group Finance sont généralement vendues directement aux concessionnaires par le groupe.

Au Royaume-Uni, en revanche, les produits correspondent à la vente de machines à l'organisme de financement, qui met ensuite en place un programme de financement avec les concessionnaires.

NOTE 15.5 OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

en milliers d'euros	2022			2023		
	Intérêts 2022	Solde au 31 décembre 2022	Prix d'acquisition 2022	Intérêts 2023	Solde au 31 décembre 2023	Prix d'acquisition 2023
Comptes courants d'associés :						
Monsieur Marcel Braud	133	6 093		334	6 234	
Madame Jacqueline Himsworth	6	287		16	298	
Acquisition de titres de participation						
Non applicable						

NOTE 16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	KPMG				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés																
Émetteur	185	191	30%	31%	179	188	42%	39%					363	379	33%	33%
Filiales intégrées globalement	416	406	68%	65%	236	286	56%	59%	46	52	84%	100%	697	745	64%	64%
Services autres que la certification des comptes																
Émetteur					7	7	2%	1%					7	7	1%	1%
Filiales intégrées globalement	9	25	1%	4%					4		8%		13	25	1%	2%
SOUS-TOTAL	609	623	100%	100%	421	481	100%	100%	50	52	92%	100%	1 081	1 156	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		3		0%		1		0%	4		8%		4	4	0%	0%
TOTAL	609	625	100%	100%	421	482	100%	100%	54	52	100%	100%	1 085	1 160	100%	100%

NOTE 17 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

SIGNATURE D'UNE LIGNE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE 160 MILLIONS D'EUROS

En janvier 2024, le groupe a signé un avenant au contrat de crédit de juillet 2022 pour la mise en place d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) supplémentaire d'un montant de 160 millions d'euros et une maturité de 5 ans avec possibilité de prolongation d'une année.

Cette ligne additionnelle de financement vient renforcer la structure financière du groupe pour lui permettre de poursuivre son développement et financer ses projets d'investissement.

PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS LES SOCIÉTÉS ITALIENNES COME ET METAL WORK

Le groupe a finalisé en janvier 2024, une prise de participation de 75 % dans le capital des sociétés COME S.R.L et Metal Work S.R.L, basées en Émilie Romagne (Italie).

L'acquisition de ces deux partenaires historiques va permettre d'accompagner la croissance de Manitou Group en intégrant la production de composants stratégiques.

COME et Metal Work continueront, par ailleurs, à développer l'activité auprès de l'ensemble de leurs clients.

La société COME S.R.L est spécialisée dans la production de pièces mécano-soudées. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 46 millions d'euros en 2022 et emploie 280 collaborateurs.

La société Metal Work S.R.L est spécialisée dans la découpe laser et le pliage. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 31 millions d'euros en 2022 et emploie 70 collaborateurs.

NOTE 18 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante			
Manitou BF	Ancenis, France		
	Sociétés intégrées	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Sociétés de production			
easyLi	Poitiers, France	IG	100%
LMH Solutions	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Equipment India	Greater Noida, Inde	IG	100%
Manitou Italia SRL	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%
Sociétés de distribution			
Compagnie Française de Manutention Île-de-France	Jouy-le-Moutier, France	IG	100%
GI.ERRE SRL	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%
LiftRite Hire & Sales Pty Ltd (ex. Marpoll Pty Ltd)	Perth, Australie	IG	100%
Manitou Asia Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Manitou Australia Pty Ltd	Lidcombe, Australie	IG	100%
Manitou Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%
Manitou Center Singapore	Singapour	IG	100%
Manitou Centres SA Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%
Manitou China Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
Manitou Deutschland GmbH	Friedrichsdorf, Allemagne	IG	100%
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%
Manitou Japan Co Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Manitou Manutención España SL	Madrid, Espagne	IG	100%
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Émirats arabes unis	IG	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%
Manitou South Asia Pte Ltd	Gurgaon, Inde	IG	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou UK Ltd	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,40%
Mawsley Machinery Ltd	Northampton, Royaume-Uni	IG	90%
MN-Liftek Oy	Vantaa, Finlande	IG	100%
Sociétés mises en équivalence			
Manitou Group Finance	Nanterre, France	MEE	49%
Manitou Finance Ltd	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49%
Autres sociétés*			
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100%
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Asia Pacific Holding	Singapour	IG	100%
Manitou Group Newco Spain, S.L.	Madrid, Espagne	IG	100%
Manitou Développement	Ancenis, France	IG	100%
Manitou Holding Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou PS	Verwood, Royaume-Uni	IG	90%
Manitou Vostok LLC	Moscou, Fédération Russe	IG	100%

IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

* Holdings et sociétés sans activité.

L'adresse du siège social de la société Manitou BF est 430, rue de l'Aubinière, 44158 Ancenis, France.